

Montreuil, le 21/11/2017

CTR du 12 octobre 2017

Suite au boycott de la 1ère convocation (voir communiqué du 28/09/2017 <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/ctr-du-2809-tract-intersyndical-cgt-solidaires-fo-cfdt-dgfp1-650-postes-supprimes-pour-2018>), le Comité Technique de Réseau était reconvoqué suite à la journée de grève du 10 octobre.

Cette journée a été un succès puisqu'1 agent sur 3 s'est mobilisé.

Nous avons dans notre déclaration liminaire (en pièce jointe) indiqué au directeur général adjoint le rejet massif par nos collègues de la politique menée à la DGFIP.

Cette politique faite de toujours plus de suppressions d'emplois, de restructurations, d'austérité salariale et de mépris, les agents de la DGFIP n'en peuvent plus et n'en veulent plus.

Les réponses de l'administration :

- ▶ **Sur le CTM** : les ministres vont reconvoquer une réunion dans la quinzaine.
- ▶ **Sur la grève du 10** : 32 % est un chiffre élevé et plus important que dans les autres secteurs.
- ▶ **Sur CAP 22** : La DGFIP prendra sa place dans ce processus.

Nous ne devons pas être egocentré et la direction générale défend et défendra la DGFIP.

Sur l'arrêt de l'ASR : l'immobilisme n'est pas possible et nous devons expliquer nos choix.

Les maisons de Services Publics sont une forme de présence.

Sur les suppressions d'emplois : une des raisons de la fusion DGI/DGCP c'est les suppressions d'emplois mais la DGFIP est loin d'être sur le déclin. D'ailleurs, elle recrutera 4237 agents en 2018 contre 3054 en 2017.

🔗 **FICHE N°1** : Document cadre relatif aux modalités d'accès et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les organisations syndicales de la DGFIP.

En préambule, l'administration nous a indiqué que ce texte n'était pas amendable.

La principale nouveauté de ce texte réside dans le fait que l'administration devra fournir une fois par an, une liste de diffusion comportant le nom, le prénom et l'adresse professionnelle de tous les agents.

Nous avons demandé d'avoir des listes locales plus faciles à exploiter et répondant mieux à la proximité.

L'administration nous a indiqué que les désabonnements des listes de diffusion nous incomberont.

Pour la CGT, nous avons rappelé notre attachement à notre liberté d'expression, nous n'entendons pas être bridé de quelques manières que ce soit.

Vote contre de la CGT

➡ **FICHE N°2 : Modalités d'application de la retenue à la source**

Il s'agissait ici de la présentation par l'administration d'un décret reportant le PAS à 2019.

Nous avons rappelé une nouvelle fois notre opposition au PAS et avons voté contre.

➡ **FICHE N°3 : Rattachement fonctionnel et administratif des ESI et de l'assistance des DOM à la DISI Sud Est**

Lors de la création des ESI, en 2011, les personnels de la sphère informatique des DOM sont restés rattachés au DRFIP concernés.

L'administration propose de rattacher, à compter du 01/01/2018, les emplois des ESI et de l'assistance à la DISI Sud Est.

Cela aurait pour conséquence de transférer les effectifs à la DISI Sud Est et les 57 agents verraient leurs affectations modifiées en ce sens. Ces derniers conserveront leurs résidences d'affectation.

En revanche, les élu.es en CAPL et CTL perdront leur mandat au sein de leurs DRFIP actuelles.

Nous avons dénoncé une impréparation de ce dossier avec nos collègues (la question n'a pas été évoqué en GT informatique).

Nous avons évoqué les difficultés de nos élu.es et représentant.es et demandé le report de cette question à la fin de leurs mandats.

L'administration n'a pas voulu entendre nos arguments en nous indiquant que cela était prévisible avec la création des DISI.

En disant cela, c'est montrer que peu de considération pour le dialogue social et ses représentants locaux.

Nous avons voté contre.

➡ **FICHE 4 : Mise en recouvrement des contrôles en matière d'exit tax**

➡ **FICHE 5 : Transfert au SDE de Nice de l'enregistrement des déclarations de dons manuels et de successions des résidents monégasques**

Sur ces deux points, la CGT a pris acte de textes qui devraient permettre un meilleur traitement des difficultés actuelles de l'exit tax ou du traitement des résidents monégasques

➡ **FICHE 6 : Bilan de l'entraide entre SPF**

Cette expérimentation a eu lieu d'octobre 2016 à mai

2017, elle a concerné 32 directions et 70 SPF.

Deux types d'entraides étaient envisagés (infra départementale et supra départementale).

L'administration a indiqué que l'entraide ne peut porter que sur les formalités dématérialisées via télé@ctes et nous indique que la satisfaction est collective chez les agents.

Le but de ce fonctionnement est, toujours pour l'administration, de faire converger le fichier et d'avoir des pratiques identiques sur le territoire.

La DG va généraliser ce dispositif.

Nous avons indiqué à l'administration notre interrogation sur l'avenir des SPF (certains d'entre eux ayant fusionné depuis!), le but n'est il pas de conserver un SPF par département, voire moins ?

Pour nous il s'agit d'une concentration de services qui vise à réduire la voilure DGFIP, à réduire le réseau.

Que nenni nous répond la direction, les métiers doivent expérimenter de nouvelles méthodes d'organisation, il n'est pas question de créer un SPF national

➡ **FICHE 7 : La gestion des recettes non fiscales (RNF)**

L'administration propose de créer 10 directions spécialisées en matière de fiscalité de l'aménagement :

(taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive), 3 directions chargées de créances spéciales (taxe sur les véhicules polluants, indus des soldes militaires, redevances domaniales) et 49 directions cumuleront les fonctions d'assignataires et de chargé du recouvrement.

Enfin, 47 directions perdent la gestion des RNF.

Pour la direction, il s'agit de sécuriser la mission exercée dans les petites directions par moins de 3 agents devant faire face à la complexité et à la diversité des taxes.

Pour la CGT, ce sujet fait miroir au précédent, les directions locales, en l'occurrence les plus petites, sont peu à peu amputer de missions, soit disant secondaires ou mal assurées.

Il s'agit ici d'une véritable concentration de missions qui s'accompagne de redéploiements d'emplois chiffrés à 150 par la DG et éloigne le redevable de nos services.

➡ **FICHE 8 : le contrôle hiérarchisé de la paye**

Nous avons rappelé nos revendications en ce domaine comme lors du GT qui avait précédé et ainsi indiqué que tout ce dispositif pouvait aboutir à de réelles difficultés en cas d'erreur.